



Services Techniques

N° tél : 01 69.49.77.00

N/Réf : NL/PG/ET

ARRETE N° 98/177
(Série A)

OBJET : Arrêté municipal provisoire réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue Cambrelang, rue du Docteur Charcot, rue du Docteur Roux, rue du Stade et impasse des Ecureuils

Le Député-Maire de la ville d'YERRES,

VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L.2213-6,

VU le Code de la Route, article R. 225, relatif au stationnement,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,

VU l'avis favorable de Monsieur le Commissaire de Police de BRUNOY,

CONSIDERANT que les travaux d'assainissement, et plus précisément, l'inspection télévisée du réseau d'eaux usées sera effectuée par l'entreprise L.R.E.A. 14 rue du Bois Guillaume 91000 EVRY pour le compte du SIARVSG,

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers, et ce, du lundi 09 novembre au mercredi 18 novembre 1998.

ARRETE

Article 1er : Rue Cambrelang, rue du Docteur Charcot, rue du Docteur Roux, rue du Stade, impasse des Ecureuils, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit :

- la circulation sera alternée et régulée par panneaux K10,
- le stationnement sera interdit des deux côtés.

Article 2 : La présignalisation et la signalisation du chantier, conformément à la législation en vigueur, sont fournies, posées et maintenues en état par les soins de l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle des services techniques municipaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

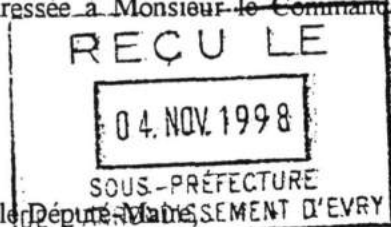
Article 4 : MM. le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Brunoy, le Responsable de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Madame le Sous-Préfet de l'Essonne chargé de l'arrondissement d'Evry pour visa, et une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

Fait à Yerres, le 26 octobre 1998



Pour le Député-Maire
Le Premier Maire-Adjoint délégué,

Nicole LAMOTH



HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

251

